

BGer 6F_3/2017 vom 15. Mai 2017

Bundesgericht, 2017-05-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6F_3_2017

FR: TF 6F_3/2017 du 15 mai 2017

IT: TF 6F_3/2017 del 15 maggio 2017

Erwägungen

E. 1

Par arrêt 6B_84/2017, le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable un recours en matière pénale formé par X._____. Par acte du 20 mars 2017, celui-ci demande que ce " jugement soit modifié ". Par courrier du jour suivant, l'attention du recourant a été attirée sur le fait que l'arrêt précité était entré en force et ne pouvait plus être " modifié " sous réserve de circonstances dont la réalisation ne ressortait pas de l'écriture déposée et que, sans nouvelles de sa part dans un délai de 10 jours, son écriture serait classée sans suite et sans frais. Par courrier du 29 mars 2017, X._____ a indiqué, en substance, qu'il désirait que la cause soit tranchée au fond, soulignant n'être pas en mesure de s'acquitter d'une avance de frais.

E. 2

Le Tribunal fédéral n'étant pas l'autorité de recours de ses propres décisions, la révision d'un arrêt fédéral entré en force n'est ouverte qu'à des conditions précises (art. 121, 122 et 123 LTF), dont X._____ n'allègue d'aucune façon la réalisation dans ses écritures, pas plus qu'il n'invoque expressément ou même tacitement un cas de rectification ou d'interprétation (art. 129 LTF). De surcroît, l'intéressé discute exclusivement le fond de la cause, alors que son précédent recours a été déclaré irrecevable pour des raisons de forme tenant à l'insuffisance de sa motivation. Les écritures de X._____ ne contiennent ainsi aucun développement susceptible de justifier l'entrée en matière sur sa demande tendant à la " modification " de l'arrêt précité. La demande doit être déclarée irrecevable.

E. 3

Au vu de ce qui précède, les conclusions de X._____ étaient d'emblée dépourvues de chances de succès. La demande d'assistance judiciaire doit être rejetée (art. 64 al. 1 LTF). X._____ supporte les frais de justice, qui seront fixés en tenant compte de sa situation, qui n'apparaît pas favorable (art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF).

X._____ est informé que de nouvelles demandes du même type seront classées sans suite.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.